



# Dispositif des **Missions Solidaires**

## de la **D**élégation **C**atholique pour la **C**oopération

*En 2010, la DCC lance les Missions Solidaires afin de mieux répondre aux demandes des partenaires du Sud et aux désirs de solidarité en France. Ces missions de plus courte durée bénéficient de l'expertise de la DCC en matière de projets de solidarité internationale.*

### **Les spécificités**

- Une durée de 3 à 6 mois.
- Des postes faisant appel à des compétences professionnelles bien définies.
- Les Volontaires en Missions Solidaires ont un statut de bénévole.

### **L'expérience de la DCC**

- Un esprit d'insertion locale et de rencontre interculturelle.
- Des missions au service de projets de développement...
- ... Pour la promotion de l'Homme.

### **Le cadre**

- La durée d'une mission peut varier entre trois et six mois.
- Le volontaire est formé avant son départ (entretien et formation de trois jours).
- Le volontaire est suivi pendant sa mission.
- Le volontaire est nourri et logé sur place par le partenaire.
- Le volontaire prend en charge les frais annexes à sa mission.

### **Le processus**

- Dossier de candidature (téléchargeable sur le site) avec CV et lettre de motivation.
- Entretien de recrutement.
- Proposition de mission.
- Stage de préparation au départ de 3 jours.

**Contact : Nicolas BALMAND** (chargé de formation à la DCC)  
106 rue du Bac - 75007 PARIS  
[nicolas.balmand@ladcc.org](mailto:nicolas.balmand@ladcc.org) - 01.45.65.50.76

## Des questions ?

### ❶ A qui s'adressent les Missions Solidaires ?

A toute personne souhaitant mettre ses compétences au service d'un projet de développement. Il est également souhaitable que la personne puisse suivre la formation en France. S'il faut au moins être majeur pour candidater, il n'y a en revanche aucune limite d'âge.

### ❷ A quel moment postuler ?

Une candidature est possible à tout moment de l'année.

### ❸ Peut-on partir dans le cadre de ses études ?

Tout à fait ! A partir du moment où l'étudiant est en mesure d'apporter une compétence particulière, les Missions Solidaires peuvent correspondre à une année de césure, ou à un stage. En ce cas, deux conventions entrent en jeu : la première relative à la mission de volontariat (volontaire - partenaire local - DCC), la seconde relative aux conditions de stage (stagiaire - partenaire local - école).

### ❹ Peut-on partir dans le cadre d'un Congé de Solidarité Internationale ?

C'est également possible ! La condition préalable est d'avoir l'accord de l'employeur sur les conditions et la durée.

### ❺ Est-il possible de contacter la DCC avec déjà une mission en tête ?

En effet, un candidat peut se présenter à la DCC avec un poste. La DCC entrera en contact avec le partenaire local avant de donner suite à la candidature.

### ❻ Comment sont répartis les frais de mission ?

**Le volontaire** prend en charge son billet d'avion aller-retour, son visa, ses vaccins, sa couverture sociale (Sécurité Sociale - et éventuellement mutuelle complémentaire, assurance en responsabilité civile, assurance rapatriement) ainsi que la formation de préparation au départ. Ces frais étant liés au pays de mission ainsi qu'à la durée, il est difficile de donner un ordre de grandeur.

**Le partenaire local** prend quant à lui en charge l'hébergement du volontaire, ainsi que son alimentation. Si des déplacements sont à prévoir dans le cadre de la mission, c'est également au partenaire de les envisager.

### ❼ Dans quel cadre un partenaire local peut-il ouvrir un poste ?

Plusieurs possibilités sont envisageables :

- un nouveau partenaire de la DCC ayant formulé un besoin précis pour mener à bien un projet dont la durée ne permet pas d'ouvrir un poste en VSI ;
- un partenaire actuel de la DCC à la recherche d'une compétence précise pour venir en soutien à un volontaire sur un projet particulier ;
- un partenaire actuel de la DCC désireux de développer, en parallèle d'un projet de volontariat, un projet qui ne peut ni être mis en œuvre dans le cadre d'un VSI, ni être proposé au volontaire sur place ;
- un partenaire (actuel ou nouveau) qui accueille déjà des personnes sur des courtes durées, et qui souhaite bénéficier de l'expertise de la DCC pour dorénavant accompagner cette démarche (notamment sur le recrutement, la préparation au départ et le suivi).

## Des exemples

### ❶ Exemples de projets pouvant déboucher sur une Missions Solidaires :

- installation de panneaux photovoltaïques, et formation des futurs utilisateurs ;
- étude de faisabilité d'un projet de développement d'une nouvelle activité agricole ;
- enseignement ponctuel d'une spécialité médicale ;
- mise en place d'activités extrascolaires (spectacle, journal, etc.) ;
- transmission d'un savoir particulier dans le cadre d'un projet de construction.

### ❷ Exemples de profils de candidats pour une Mission Solidaire :

- un élève ingénieur\* souhaitant donner une dimension solidaire à son stage de fin d'étude ;
- un étudiant en école de commerce\* profitant d'une césure pour mettre ses connaissances en gestion au service d'un projet de développement ;
- un salarié souhaitant bénéficier du dispositif des Congés de Solidarité Internationale pour s'investir dans un pays du Sud ;
- un couple de retraités qui désirent s'engager dans une mission de solidarité internationale, mais qui ne souhaitent pas partir trop longtemps ;
- une personne profitant d'un « entre-deux » professionnel pour se rendre utile.

\* Les Missions Solidaires sont bien entendu ouvertes à tout type de formation qualifiante (BTS, Bac pro, études supérieures, etc.).